

CEYSSAT

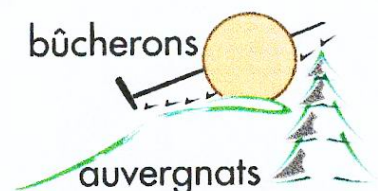
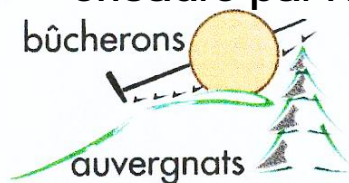
Dimanche 8 Août 2010



Dès 14h sur le terrain de foot VENEZ VOUS INSCRIRE : ce concours est ouvert à tous (sans aucune compétence particulière)-possibilité de prêt de matériel.

Manches chronométrées + Phase finale pour les 16 meilleures équipes.

Venez en équipe, entre amis, les hommes, les femmes... concourir dans la joie, la bonne humeur d'un vrai concours traditionnel encadré par l'ASSOCIATION des BUCHERONS AUVERGNATS.



CEYSSAT

Dimanche 8 Août 2010

REGLEMENT du CONCOURS de PASSE-PARTOUT

Art 1 : L'ASSOCIATION ORGANISATRICE SE DEGAGE DE TOUTES RESPONSABILITES EN CAS D'ACCIDENT LORS DE L'EPREUVE. CHAQUE CONCURRENT CONCOURRE DONC SOUS SA PROPRE RESPONSABILITE CIVILE.

Art 2 : Ce concours est ouvert à toute équipe de 2 concurrents de niveau local et équipée d'un passe.

Art 3 : La composition des équipes sera déterminée avant le début des épreuves et ne pourra plus être modifiée.

Art 4 : DEROULEMENT :

§ Chaque équipe effectue un passage au chronomètre.

§ Les 16 meilleurs équipes seront qualifiées pour scier par manche de 4 avec élimination directe jusqu'à la finale.

Art 5 : A l'aide d'un passe-partout, il s'agit de découper consécutivement 3 rondelles de bois dans une bille posée sur une chèvre. Chaque équipe peut disposer de 2 caleurs.

Art 6 : Pour être valable, chaque rondelle doit être complète sur toute sa circonférence.

Art 7 : Le chronomètre s'arrête lorsque la dernière rondelle touche le sol.

Art 8 : Toutes les contestations seront arbitrées par le juge-arbitre préalablement désigné.